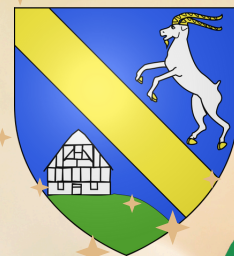


L'appariteur

« De Bott schallt »



50^{ème} ÉDITION

50 ÉDITIONS DE LECTURE ENSEMBLE

LE MOT DU MAIRE



Depuis 2008, l'Appariteur vous informe triennalement de la vie municipale, de ses projets, de son évolution et de la vie de ses associations diverses.

L'idée de cette parution a fait son chemin et le bulletin municipal, sans nom et de quelques feuilles, s'est transformé en une petite brochure illustrée d'une trentaine de pages.



"Un arbre est mort pour ça ?" me direz-vous...

Dans ce monde où l'on ne sait plus si la photo de votre petit-neveu faisant du monocycle est authentique ou générée par une intelligence artificielle, le bulletin communal, lui, c'est du solide, du vrai !

Quand les élus déposent ce document dans votre boîte aux lettres, ils ne déposent pas juste du papier. Ils déposent un concentré de vie locale, de projets, d'événements...

C'est notre carte de visite !

Car l'Appariteur, c'est aussi un peu notre album de famille collectif. Il témoigne de la vie de notre village, de ses petites histoires et de ses grands projets. Il nous rappelle que nous faisons partie d'une même communauté, que nous partageons les mêmes enjeux, les mêmes joies (et parfois les mêmes galères, avouons-le).



Le bulletin, lui, ne veut rien vous vendre, si ce n'est l'envie de participer à la vie de notre belle commune. Ensuite, c'est un excellent moyen de montrer à nos voisins que notre village est dynamique.

Ce bulletin est peut-être un dinosaure à l'ère des smartphones. Mais c'est un dinosaure qui vous parle, qui vous informe, et qui parfois, du moins je l'espère, vous fait esquisser un petit sourire en coin.

Bonne lecture, et n'oubliez pas : si vous avez des sujets pour le prochain numéro, ne nous envoyez pas de pigeon voyageur. L'e-mail, ça marche aussi !

CORDIALEMENT,

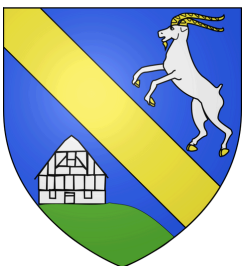
**RÉMY SCHENK
MAIRE D'OBERNHEIM**

SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL	P.2
VIE MUNICIPALE	P.13
INFOS DE LA COMCOM	P.20
VIE DE L'ECOLE	P.21
ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS	P.23
AUTRES INFOS	P.25
COMMISSION DE LA VIE LOCALE	P.26
INFO DU SDEA	P.27
TRIBUNE	P.28
ÉTAT CIVIL	P.29

Jumelage 2025

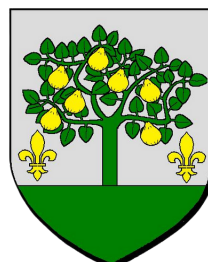
Obenheim



Alles-sur-Dordogne



Cadouin



Molières



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Février 2025

Administration Générale

- Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le règlement intérieur a été transmis aux élus, comme document de travail, afin d'en prendre connaissance avant cette réunion.

M. le Maire propose de rajouter à l'article 2, la phrase suivante :

"Le délai à respecter entre la date d'envoi de la convocation et celle de la réunion est de trois jours francs dans les communes de moins de 3500 habitants". Les membres du Conseil Municipal décide, à 14 voix pour, d'adopter le règlement intérieur tel qu'il est présenté en rajoutant la mention à l'article 2, proposé par le Maire.

- Indemnité de fonction du Maire

Les communes sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du CGCT, d'allouer à leur Maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si à la demande du Maire, le Conseil Municipal en décide autrement. M. le Maire n'ayant aucune demande à formuler, l'information est donnée à titre indicatif.



- Indemnité de fonction des adjoints

M. le Maire indique que le taux appliqué pour les indemnités de fonction des adjoints, dans la mandature précédente, était de 17 % de l'IB 1027. M. le Maire rappelle également que les adjoints ne peuvent pas participer au vote. Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et 2 abstentions (Bruno HEILBRONN – Christophe STUPFLER), de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de la fonction d'adjoint au Maire, dans la limite de l'enveloppe constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux suivant :

- 17 % de l'indice brut 1027 pour les adjoints ayant délégation du Maire : Florence ZEYSSOLFF et Firmin DONNER.

- Création et composition des commissions communales

M. le Maire propose de créer des commissions communales suivantes et d'en arrêter la composition comme suit, étant précisé que M. le Maire préside d'office l'ensemble des commissions communales :

COMMISSIONS PERMANENTES

BUREAU MUNICIPAL

Le Maire, Rémy SCHENK

Les deux adjoints : Florence ZEYSSOLFF et Firmin DONNER

CHAMPS. FORÊTS. CHEMINS

DONNER Firmin

BELLOTT Sylvain

MARTIN Daniel



BÂTIMENTS. VOIRIE URBAINE. SÉCURITÉ

ABLITZER Tiffany

TSCHAENN Nicolas



CIMETIÈRE

RICCOBENE Jeanine

KIRCHER Lisa

LANG Carine



- Centre communal d'Action Sociale

M. le Maire informe l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif local chargé de conduire la politique sociale de la commune. Le Conseil Municipal doit élire au minimum 4 de ses membres ou au maximum 8 comme membres du conseil d'administration du CCAS. Le Maire en est le président d'office.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée à 14 voix pour, fixe le nombre de membres élus par l'assemblée à quatre, ce qui aura pour corollaire la nomination par le Maire, de 4 personnes qui ne font pas partie du conseil municipal.

Les représentants du Conseil Municipal du CCAS :

- ZEYSSOLFF Florence
- RICCOBENE Jeanine
- LANG Carine
- BELLOTT Sylvain

Pour information, M. le Maire communique les noms des personnes, non membres du Conseil Municipal, qu'il nommera pour siéger au CCAS :

- SAUER Christine
- HUG Lucie
- AMIOT Danièle
- SCHENK Carmen



CONSEIL MUNICIPAL

- Commission d'appels d'offres

La commission d'appel d'offres (CAO) est obligatoire.

Dans les collectivités territoriales, la constitution de commissions d'appel d'offres est toujours obligatoire, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre, elle est compétente pour la passation des marchés publics et comprend le Maire, ou son représentant, et trois membres du conseil municipal élus.

Seuls les élus ont voix délibérative. La commission est composée comme suit :

- **Président** : M. SCHENK Rémy, Maire
- **Membres élus par le Conseil Municipal** :
 - **Titulaires** : M. MARTIN Daniel, M. MULLER Nicolas, M. BELLOTT Sylvain
- **Membres élus par le Conseil Municipal** :
 - **Suppléants** : M. DONNER Firmin, Mme ABLITZER Tiffany, M. TSCHAENN Nicolas



- Commission communale des impôts directs

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle commission communale des impôts directs doit être constituée. La commission communale des impôts directs comprend sept membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président,
- six commissaires titulaires et six commissaires suppléants

Les noms proposés par le Conseil Municipal au directeur des services fiscaux sont les suivants :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
SCHENK Rémy, Maire	
ZEYSSOLFF Florence	RICCOBENE Jeanine
DONNER Firmin	LECERF Fanny
MULLER Nicolas	ABLITZER Tiffany
BELLOTT Sylvain	TSCHAENN Nicolas
HEILBRONN Bruno	KIRCHER Lisa
STUPFLER Christophe	MARTIN Daniel

- Désignation des représentants de la commune auprès des divers établissements et associations

SIVU : Considérant qu'il est demandé un délégué titulaire et un délégué suppléant, M. BELLOT Sylvain est désigné délégué titulaire et M. MARTIN Daniel, délégué suppléant.

Correspondant Local Défense : Le correspondant défense est à la fois le relais entre le ministère de la Défense et la Commune mais également avec la population locale. Investi d'une mission d'information et de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense, il est aussi l'interlocuteur privilégié des autorités militaires au niveau départemental. M. STUPFLER Christophe est désigné correspondant défense de la commune d'Obenheim.



Comité national d'action sociale (CNAS) : Au sein du CNAS, la commune d'Obenheim dispose d'un délégué membre du Conseil Municipal et d'un représentant du personnel.

- Déléguée du collège des élus : Mme ZEYSSOLFF Florence, adjointe au maire
- Déléguée du collège des agents : Mme HIRN Catherine, secrétaire générale de mairie



- Désignation d'un délégué SDEA

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner le(s) représentant(s) siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts. Le Conseil Municipal décide de désigner pour la compétence eau potable : M. DONNER Firmin.

- Création d'un comité consultatif sur le thème de la vie locale

"Le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal".

Les collectivités peuvent en organiser sur la thématique de leur choix. Un élu, désigné par le Maire, en est le président. Ils sont composés de membres après validation par le Conseil Municipal. Ils sont consultés sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité. Ils peuvent transmettre au Maire toute proposition concernant un problème d'intérêt communal, pour lequel ils ont été institués. Leur durée est dépendante du mandat municipal en cours.

Les comités consultatifs sont un moyen structuré permettant aux citoyens de partager leurs opinions et leurs points de vue, d'étudier des problèmes et d'élaborer des recommandations dans une structure de groupe restreint et ciblée.

Ses membres sont amenés à réfléchir, exprimer un avis, sur des sujets touchant à la vie locale. Le comité consultatif n'a pas de pouvoir de décision. C'est un lieu d'expression et de réflexion pour la population intéressée par la vie locale.

Le comité est composé de membres du Conseil Municipal, d'associations ou de toute personne ayant un intérêt pour la vie locale. Il est présidé de droit par le Maire. Le Conseil Municipal établit un règlement intérieur pour le comité.

L'objectif de ce comité consultatif est d'encourager les habitants d'Obenheim à participer à la vie communale. Encourageant le lien social, sans concurrencer les associations existantes, ce comité aurait pour champ d'action principalement :

- Rédaction du journal communal : L'Appariteur
- Développement des initiatives culturelles et festives
- Commémorations patriotiques
- Fête des écoles et fête de Noël des Séniors
- Réflexion autour de l'intercommunalité

Toute personne souhaitant faire partie du comité consultatif de la commune doit formuler sa demande par un courrier adressé à la mairie.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, décide de créer un comité consultatif sur le thème de la vie communale, d'approuver le projet de règlement intérieur dudit comité consultatif, de désigner les membres du Conseil Municipal qui seront amenés à y siéger à savoir :

- Mme ZEYSSOLFF Florence
- Mme RICCOBENE Jeanine
- Mme LANG Carine
- Mme ABLITZER Tiffany



- Cession de matériel communal

M. le Maire informe que le tracteur de marque ISEKI TG 6490 acquis en mai 2017 va être racheté par un particulier, domicilié à BENFELD (Bas-Rhin).

M. le Maire rappelle que le tracteur de marque ISEKI ainsi que le plateau de coupe MASCHIO ont été achetés en 2017, à MAISON CROVISIER de Benfeld au tarif de 27 000,00€ HT.

Il est proposé de céder l'ensemble c'est-à-dire le tracteur ISEKI TG 6490 et le plateau de coupe MASCHIO à ce particulier domicilié à Benfeld, au tarif de 15 000,00€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 13 voix pour et une abstention (Bruno HEILBRONN), de céder le tracteur de marque ISEKI et le plateau de coupe MASCHIO, acquis en mai 2017 au tarif de 15 000,00€.



Divers

- Salle Palma : Un dépôt de plainte (bruits, feux d'artifices et vitesses excessives) a été déposé par les riverains à la gendarmerie. M. le Maire a appuyé ce dépôt de plainte par un courrier adressé à M. le Préfet.
- Application mobile : M. le Maire propose qu'une application mobile de la commune soit mise en place afin de diffuser au mieux les informations aux habitants. Le comité consultatif pourrait prendre cette action en charge.

- Géo cœur : La commune peut bénéficier, à titre gratuit, d'un dispositif intelligent qui informe les passants sur un besoin de défibrillateur dans un périmètre proche. Ce dispositif sera mis en place au-dessus du défibrillateur de la mairie.



- Voirie : Les travaux de réfection du pont, rue de Daubensand, sont entrepris par la Collectivité Européenne d'Alsace. Les travaux débiteront prochainement et le passage s'effectuera alternativement dans chaque sens. Pendant une semaine, la circulation, route de Daubensand sera totalement arrêtée lors du remplacement du tablier du pont. La CEA se charge, dès à présent, de prévenir les entreprises de ce désagrément.
- M. le Maire informe que les coussins berlinois, rue longue, ont été remis en place pour des questions de sécurité.



- Appariteur : Mme Florence ZEYSSOLFF, informe que l'appariteur sera bientôt terminé. La distribution se fera courant de la dernière semaine du mois de février, par les conseillers municipaux volontaires.
- Jumelage : Les communes du Périgord avec lesquelles Obenheim est jumelé, nous invitent pour un séjour du 06 au 10 juin 2025. La préparation de ce déplacement est en cours, les formulaires d'inscription seront distribués fin février, avec le journal communal.
- Owemerputz : Un nettoyage de la commune dans le cadre du "Owemerputz" sera organisé le samedi 5 avril 2025 de 9h à 12h. Un appel aux bénévoles sera fait par les différents moyens de communications.
- Adjudication de bois : Une adjudication de bois aura lieu le jeudi 27 février à 19h à la salle des fêtes. 18 lots de bois seront proposés à cette occasion. Les lots ont été faits par le service technique. M. Firmin DONNER, se charge de cette adjudication.



- Démissions : M. le Maire donne lecture des lettres de démissions des membres de la liste "Ensemble ! Autrement..." réceptionnées en mairie, entre le 1er et le 10 février, à savoir : Mme ADOLF-VALIAME Valérie, Mme BLETTNER-ANDNA Émeline et M. FAVARD Gilles.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Mars 2025

Administration Générale



- Convention de servitude ENEDIS

ENEDIS a présenté une demande de servitudes, pour permettre le raccordement d'un nouveau poste de transformation, traversant les parcelles ci-dessous, propriété de la commune de Obenheim.

Section	Parcelle	Lieux-dits
A	394	Unterfeld
A	396	Du Château d'Eau
A	398	De Strasbourg
A	401	De Château d'Eau
A	366	Niederfeld über den Pfad

Il s'agit d'établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 83 mètres, ainsi que ses accessoires. Il convient, aussi, d'établir des bornes de repérage, d'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages, d'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

La convention est prévue pour la durée des ouvrages. Par conséquent, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS sur les parcelles citées, d'approuver les termes de la convention et d'autoriser M. Le Maire, à signer cette convention.

- Personnel communal : mise à jour du RIFSEEP

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été instauré par décret pour les fonctionnaires de l'Etat avec pour ambition de mieux valoriser les fonctions, exercées, l'expérience des agents et leur engagement professionnel. Il est transposable aux agents de la fonction publique territoriale.

Rappel sur le régime indemnitaire

Le régime indemnitaire est un complément de rémunération. Il a un caractère facultatif, à savoir que ce sont les élus réunis au sein de l'organe délibérant dans chaque collectivité territoriale et établissement public qui décident de l'instituer ou non. Il existe de nombreuses primes et indemnités mais le RIFSEEP a vocation à se substituer à un grand nombre d'entre-elles qui sont liées aux fonctions et à la manière de servir.

Le RIFSEEP a été mis en place et adopté le 24 octobre 2017.

Etant donné les changements de personnel au sein de la commune, il y a lieu de faire une mise à jour du RIFSEEP.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin propose un accompagnement à cette tâche.

Monsieur le Maire souhaite confier cette mission au CDG 67. Le coût de cette mission sera pris en charge par la commune.

La mission sera composée des prestations suivantes :

- Révision de tout dispositif RIFSEEP
- Mise à jour de la délibération RIFSEEP du 24 octobre 2017.

Le CDG 67 propose la méthodologie de travail suivante :

- Phase 1 : Travail préparatoire
- Phase 2 : Réunion sur site dans les locaux de la commune
- Phase 3 : Scénarios budgétaires
- Phase 4 : Projet de délibération

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'accompagnement à la mise à jour du RIFSEEP et de prendre en charge les frais à engager pour cette mission d'accompagnement.



- Demande de subvention

La commune d'Obenheim a réceptionné une demande de subvention pour l'année 2025 de la part du Souvenir Français.

Le Souvenir Français est une association créée en 1887, qui garde le souvenir des soldats morts pour la France, par l'entretien de tombes et de monuments commémoratifs.

Cette aide servira à soutenir les projets de commémorations et d'actions de mémoire. M. le Maire propose de donner un avis favorable à cette demande et propose une subvention d'un montant de 250,00€.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'octroyer une subvention au Souvenir Français, d'un montant de 250,00€, dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 et d'autoriser M. le Maire de signer tout document afférent à la présente délibération.



- Proposition de motion du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG 67)

Le Président, les Vice-Présidents et l'ensemble des membres du Conseil d'Administration du CDG 67,

Constatant les analyses et constats établis par le rapport du Conseil d'orientation des retraites de juillet 2024, relatif à la dégradation de la situation financière du régime de la CNRACL.

Constatant les déficits accumulés ces dernières années par ce régime et qui vont croissant annuellement (1,8 milliards en 2022, 2,5 milliards en 2023 et 3,7 milliards en 2024 (prévision)), aboutissant au constat que les futures retraites ne pourront plus être financées.

Constatant que le régime de la CNRACL qui finance les retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ne bénéficie d'aucune aide publique et que ses cotisations reposent exclusivement sur les contributions des employeurs et les cotisations des agents, alors que ce régime contribue par ses excédents depuis plus de 40 ans à compenser et combler tous les déficits structurels et démographiques des autres régimes de retraite, et ce tant le régime général de la CARSAT que les régimes spéciaux déficitaires.

Constatant qu'à présent, la CNRACL subit de surcroît la dégradation de son rapport démographique dynamique qui est passé de 4,53 agents cotisant pour un retraité en 1980 à 1,46 agent cotisant en 2022; que cette dégradation est due à la forte hausse des retraites depuis 10 ans, conjuguée à la baisse du recrutement des fonctionnaires cotisant à la CNRACL, le recours aux contractuels dépassant à présent 50 % des recrutements dans la Fonction Publique Territoriale ; Constatant que le Gouvernement envisage, pour remédier au déficit de la CNRACL, de majorer la contribution patronale à ce régime à hauteur de 4 % par an pour chacune des trois années à venir. (2025, 2026, 2027).

Le Conseil Municipal, vu la motion adoptée par le conseil d'administration du CDG 67, le 27 novembre 2024, sollicite de la part du gouvernement d'engager avec l'ensemble des partenaires concernés une réflexion sur la réforme et la remise à plat des régimes de retraite de la Fonction Publique qui n'ont pas été révisés suite aux réformes successives des retraites en France qui n'ont concerné que le régime général, sollicite de la part du gouvernement de renforcer tous les moyens et processus existants pour favoriser le recrutement de fonctionnaires issus des concours de recrutement qui doivent demeurer le moyen constitutionnel et privilégié du recrutement

statutaire et cesser de démanteler le statut de la Fonction Publique en favorisant et développant le recrutement des contractuels en emploi permanent, dont de surcroît les modalités de recours et de maintien en contrat sont insuffisamment suivies dans le cadre du contrôle de légalité, sollicite de la part du gouvernement de reconsidérer la hausse de la contribution employeur au régime de la CNRACL en la lissant mieux dans le temps et en associant au financement de son déficit, l'ensemble des régimes de retraites ayant bénéficié de ses excédents en ayant accéléré son déficit depuis plus de 40 ans, en prenant en considération le fait que ces charges financières nouvelles vont mettre en péril les finances locales et les capacités budgétaires des collectivités territoriales, mais vont également compromettre les marges de manœuvre des budgets de personnel des collectivités territoriales au détriment du développement des politiques d'évolution salariale et de carrières des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Adopté à l'unanimité.



- Proposition de motion du SIS 67

M. le Maire porte, à la connaissance de l'assemblée, la motion du SIS 67 portant sur le temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, dans le cadre de transport de victimes. Depuis plusieurs années, le service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes, qui représente 85% de son activité opérationnelle. En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures. Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67. En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence.





Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues.

Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier à ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit, qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité soutient la motion de soutien de M. Président du SIS 67 portant sur le temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes, de charger le Maire ou son représentant à adresser directement la délibération à l'Agence Régionale de Santé Grand Est avec copie au SIS 67.



• Rapport de commissions

■ **Commission Application mobile :**

Mme Carine LANG fait la présentation de deux applications : ILLIWAP et PANNEAU POCKET, dont l'ensemble des membres de la commission ont suivi une présentation.

L'application Panneau Pocket est utilisée par plusieurs communes de la Communauté des Communes et par les Gendarmeries du secteur tandis que ILLIWAP, seules deux communes environnantes y sont adhérentes.

Les membres de la commission proposent de choisir l'application Panneau Pocket, dont le coût est nettement moins élevé que ILLIWAP.

M. le Maire fait un rapide tour de table afin de recueillir les avis. Mme DEMANGE Laurence ne trouve pas d'intérêt à mettre en place une application mobile en doublon du site internet. Cependant, 14 membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à mettre en place l'application PANNEAU POCKET pour la commune.



■ **Commission Cimetière :**

Mme Jeanine RICCOBENE fait part des réflexions de la commission à savoir :

- Mise en place d'un 3^{ème} niveau sur le colombarium qui n'a que 2 niveaux; tout en faisant attention au changement de teinte lié à l'effet du temps.
- Réflexion sur un tarif dégressif selon le niveau des cases, puisque celles du bas sont peu demandées.
- Étude d'une nouvelle structure en pyramide ou en géode.
- Implantation d'un poteau avec des petites plaques nominatives au niveau du jardin du souvenir.
- Réalisation d'un ossuaire dans un petit espace libre.
- Révision du règlement du cimetière.

Un rendez-vous est fixé avec la société Granimond.



■ **Commission Ecole :**

Mme Florence ZEYSSOLFF informe que lors du contrôle de maintenance annuelle, l'ancienne structure de jeux a été déclarée non conforme et a dû être supprimée. En concertation avec les membres de la commission et l'équipe enseignante, une recherche de structure adaptée, d'une part aux enfants de l'école maternelle et d'autre part à l'emprise au sol, a été effectuée. L'analyse d'une nouvelle structure est en cours et une présentation pour avis sera proposée lors d'un prochain conseil municipal. Des demandes de subventions seront effectuées auprès de la Région et de la CEA et l'implantation pourrait être faite pour la rentrée scolaire 2025.

■ Commission Animation :



Mme Tiffany ABLITZER présente les animations prévues pour la commune. Une chasse aux œufs à l'aire de jeux pour les enfants de 2 à 10 ans sera organisée le week-end après Pâques. Une récompense ainsi qu'une petite collation seront offertes aux participants.

Quelques idées : deux journées d'initiations aux gestes de premiers secours, utilisation d'extincteurs et manipulation d'un défibrillateur seront prévues, une au mois de juin et l'autre au mois de septembre, en fonction de la disponibilité de la salle des fêtes.

En novembre, une manifestation autour de la citrouille avec un concours de la plus grosse citrouille est à l'étude. Des graines seront distribuées au secrétariat de la mairie afin de participer à ce concours.

Dans la salle de l'ancienne école, il est prévu d'organiser des après-midi ludiques et créatifs tels que jeux de société, atelier aiguille, etc...

Une entraide pourrait être organisée pour nos concitoyens de la commune, en fonction de la participation de bénévoles souhaitant apporter leurs compétences dans différents domaines. Une information sera diffusée aux habitants concernant le début de ces activités.



Divers

- Déjections canines : Nous constatons que les déjections canines sont de plus en plus sujettes à plaintes en mairie. De ce fait, M. le Maire a signé un arrêté instituant une verbalisation en cas de non ramassage des déjections canines sur le domaine public et l'obligation de détenir un sac pour ces déjections lors d'une promenade accompagnée de votre animal domestique. Cet arrêté est transmis à la Police Municipale.
- Budget 2025 : Une note brève et synthétique du budget doit être transmise 12 jours avant la date du vote du budget. Afin de respecter ce délai, elle est transmise ce soir à chaque membre du Conseil Municipal. Ce document est une base de travail, transmis en amont du vote du budget, prévu le 8 avril prochain. Les tableaux développés seront transmis avec la convocation. M. le Maire présente synthétiquement le Compte Financier Unique (CFU).
- Aire de jeux : M le Maire présente un projet de clôture de l'aire de jeux. Suite à la création d'un local de stockage à la salle des fêtes, l'Association Sportive d'Obenheim (ASO) perd quelques places de stationnement. Le portail sera déplacé afin d'agrandir le parking sur le côté gauche de la salle des fêtes. Un rajout de clôture après le terrain de pétanque permettra de clôturer l'ensemble du complexe

en une seule structure ainsi un agrandissement et une sécurisation de l'aire de jeux. Des implantations d'arbres pourront être réalisées en automne.

- Matériel communal : M. le Maire rappelle que le tracteur ISEKI a été vendu et que nous avons réceptionné une offre de prix pour un nouveau tracteur. Cette acquisition sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- Jumelage : La commune a réceptionné deux devis d'autocaristes pour le jumelage organisé dans le Périgord. L'entreprise Tourisme et Voyages SEYFRITZ a été retenu. Une prochaine réunion des participants devra se tenir pour définir la contribution de chaque participant au déplacement. La commune prendra à charge les cadeaux pour les trois communes, ainsi qu'un apéritif déjeunatoire.



Séance du 8 Avril 2025

Administration Générale

- Compte Financier Unique

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ; le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le Maire, a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Mme Florence ZEYSSOLFF, adjointe au Maire

Le CFU présenté et résumé comme suit :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses :

- Prévues : 1 184 651,11 €
- Réalisées : 1 024 477,71 €
- Reste à réaliser : 0,00 €

- Recettes :

- Prévues : 1 184 651,11 €
- Réalisées : 970 660,17 €
- Reste à réaliser : 0,00 €

CONSEIL MUNICIPAL

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :
 - Prévues : 1 365 244,13 €
 - Réalisées : 917 839,10 €
 - Reste à réaliser : 0,00 €
- Recettes :
 - Prévues : 1 365 244,13 €
 - Réalisées : 1 362 753,11 €
 - Reste à réaliser : 0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

- Investissement : - 53 817,54 €
- Fonctionnement : 444 914,01 €
- Résultat global : 391 096,47 €

Le Conseil Municipal constate la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable et approuve le Compte Financier Unique de 2024, et, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, M. le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote : approuve le CFU 2024 de la commune de OBENHEIM.

- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le CFU 2024, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement : 7 238,12 €
- un excédent reporté : 452 152,13 €
- soit un excédent cumulé : 444 914,01 €
- un déficit d'investissement : 53 817,54 €
- soit un besoin de financement : 53 817,54 €

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2024 : 444 914,01 €
- EXCEDENT**
- affectation en réserve (1068) : 53 817,54 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) : 391 096,47 €
- résultat d'investissement reporté (001) : 53 817,54 €

DEFICIT

La délibération est adoptée à 15 voix pour.



- Fiscalité directe locale : vote des taux des contributions directes pour l'année 2025

Par délibération du 12 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TH : 16,82 % (taxe d'habitation)
- TFPB : 21,20 % (taxe foncière sur les propriétés bâties)
- TFPNB : 46,87 % (taxe foncière sur les propriétés non bâties)

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024. La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Matériel communal : acquisition d'un tracteur

M. le Maire rappelle que le tracteur ISEKI a été cédé en ce début d'année. Il y a donc nécessité d'investir dans l'achat d'un tracteur pour le service technique. Un devis a été demandé à ALSATERR SARL qui nous a fait une proposition pour un tracteur MC CORMICK GM 40 d'un montant de 19 900,00€. Cette dépense d'investissement sera financée sur le budget primitif 2025. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un tracteur MC CORMICK GM 40 d'un montant de 19 900,00€.



- Transport méridien

M. le Maire informe que le service des Transports et à la Mobilité Durable de la Région Grand Est, nous a fait parvenir un courrier relatif au transport méridien.

Il nous est demandé de bien vouloir se positionner sur la pérennité du transport méridien pour la rentrée de septembre 2025.

Un nouveau règlement régional de transport est entré en vigueur sur notre territoire depuis le 1^{er} septembre 2021. Le partenariat technique et financier prévu par ce règlement est :

- Intégration dans les marchés publics régionaux des trajets méridiens,
- Prise en charge par le Région des coûts inhérents à la mise à disposition de l'autocar, des frais généraux et des kilomètres haut-le-pied qui constituent la part financière la plus importante,
- Prise en charge par les territoires bénéficiaires de ce transport, des coûts kilométriques et du temps des conducteurs nécessaires à la réalisation du service.

Jusqu'à ce jour et afin de permettre aux territoires de s'organiser, la Région Grand Est a fait le choix de continuer à assurer les trajets sur le temps méridien et donc, de prendre en charge en intégralité les coûts induits.

Les territoires souhaitant conserver un transport scolaire méridien, les nouvelles modalités de mise en œuvre de l'offre de transport méridien s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025.

La participation financière qui sera demandée pour la commune d'Obenheim, en cas de maintien du transport méridien, s'élèvera à 1 583,00 €, pour la ligne Daubensand - Obenheim / Obenheim - Daubensand.

Dans un premier temps, les services de la Région Grand Est souhaitent que les communes se positionnent quant à la poursuite ou non du transport méridien.

L'ensemble des Vice-Présidents de La Communauté de Communes du Canton d'Erstein ont également exprimé, par courrier, leur profond désaccord face à la méthodologie adoptée par la Région dans ce dossier.

M. le Maire propose de maintenir le dispositif du transport méridien pour la ligne Daubensand - Obenheim / Obenheim - Daubensand.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le dispositif du transport méridien pour cette ligne.

- Budget primitif 2025

M. le Maire présente le Budget Primitif 2025 retraçant les principaux objectifs et orientations budgétaires.

L'Assemblée examine les annexes comportant le détail tant pour les postes de dépenses et recettes de fonctionnement que pour ceux de l'investissement. La balance du budget primitif de l'année 2025 est en équilibre.

(Budget sous forme graphique page suivante)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif présenté.

- Désignation des délégués pour l'Association Foncière

L'association Foncière d'Obenheim doit procéder au renouvellement des membres de son bureau.

Tous candidats désignés par le Conseil Municipal doivent être impérativement propriétaires à l'intérieur du périmètre remembré.

Le bureau doit être composé :

- du Maire de la commune ou d'un représentant.
- de 3 membres titulaires et 2 membres suppléants désignés par le Conseil Municipal d'Obenheim, et propriétaires fonciers dans le périmètre du remembrement.
- de 3 membres titulaires et 2 membres suppléants proposés par la Chambre d'Agriculture et propriétaires fonciers dans le périmètre du remembrement.

M. le Maire propose de désigner :

- M. Firmin DONNER pour représenter la commune.
- Mmes Danièle AMIOT, Sandrine GALMICHE et M. Rémy KRETZ en qualité de membres titulaires.
- M. Luc DONNER et Mme Christine SAUER en qualité de membres suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne les personnes citées.

- Rapport de commissions

- **Commission Cimetière :**



M. Nicolas MULLER fait une présentation à l'aide d'un diaporama. Des réflexions restent à mener quant à l'emplacement et le type de ce nouveau columbarium, son nombre de cases, ainsi que nombre d'urnes possibles par case. La commune ne dispose pas d'un ossuaire. La mise en œuvre d'un ossuaire, néanmoins obligatoire dans un cimetière, demande des travaux importants. Une colonne pour plaques commémoratives concernant le jardin du souvenir est également un projet à l'étude.

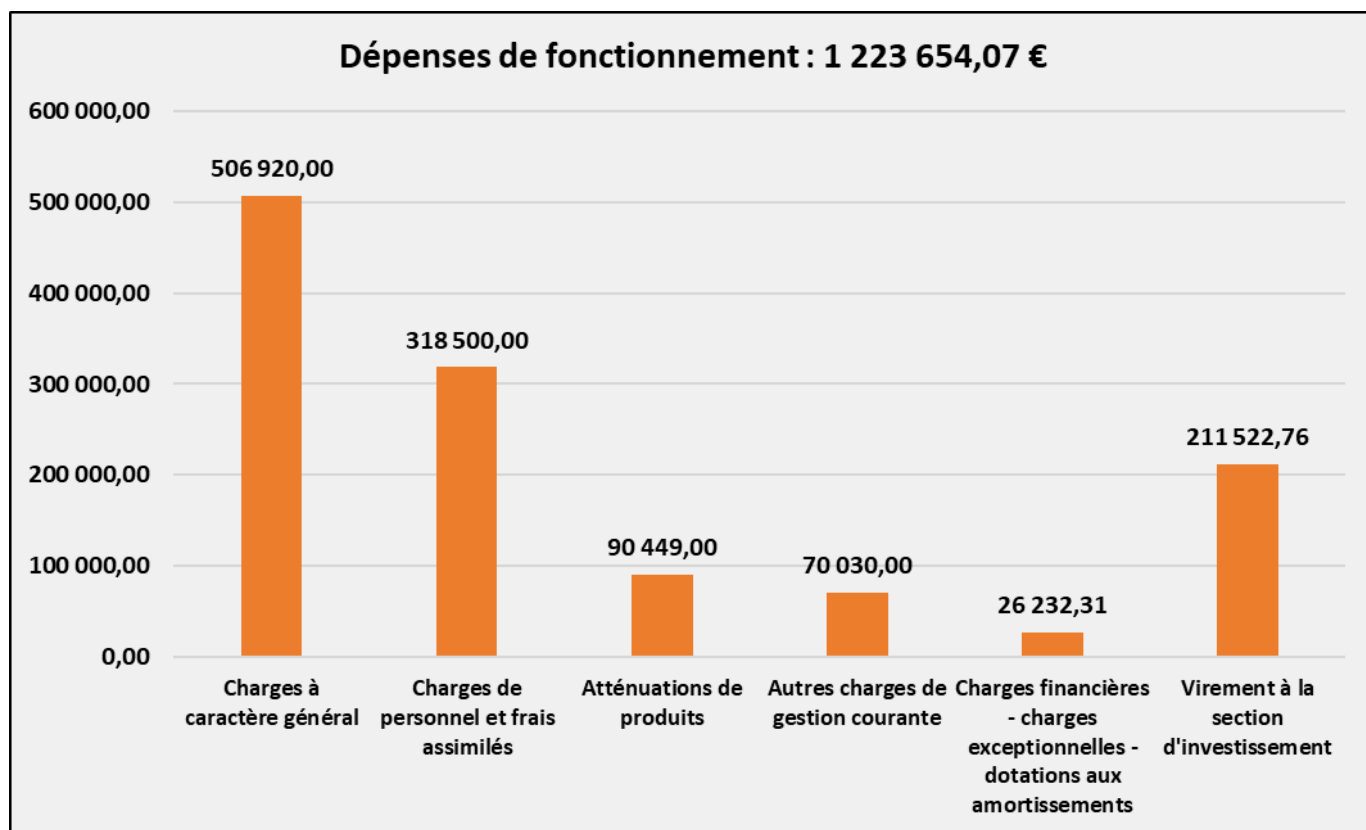
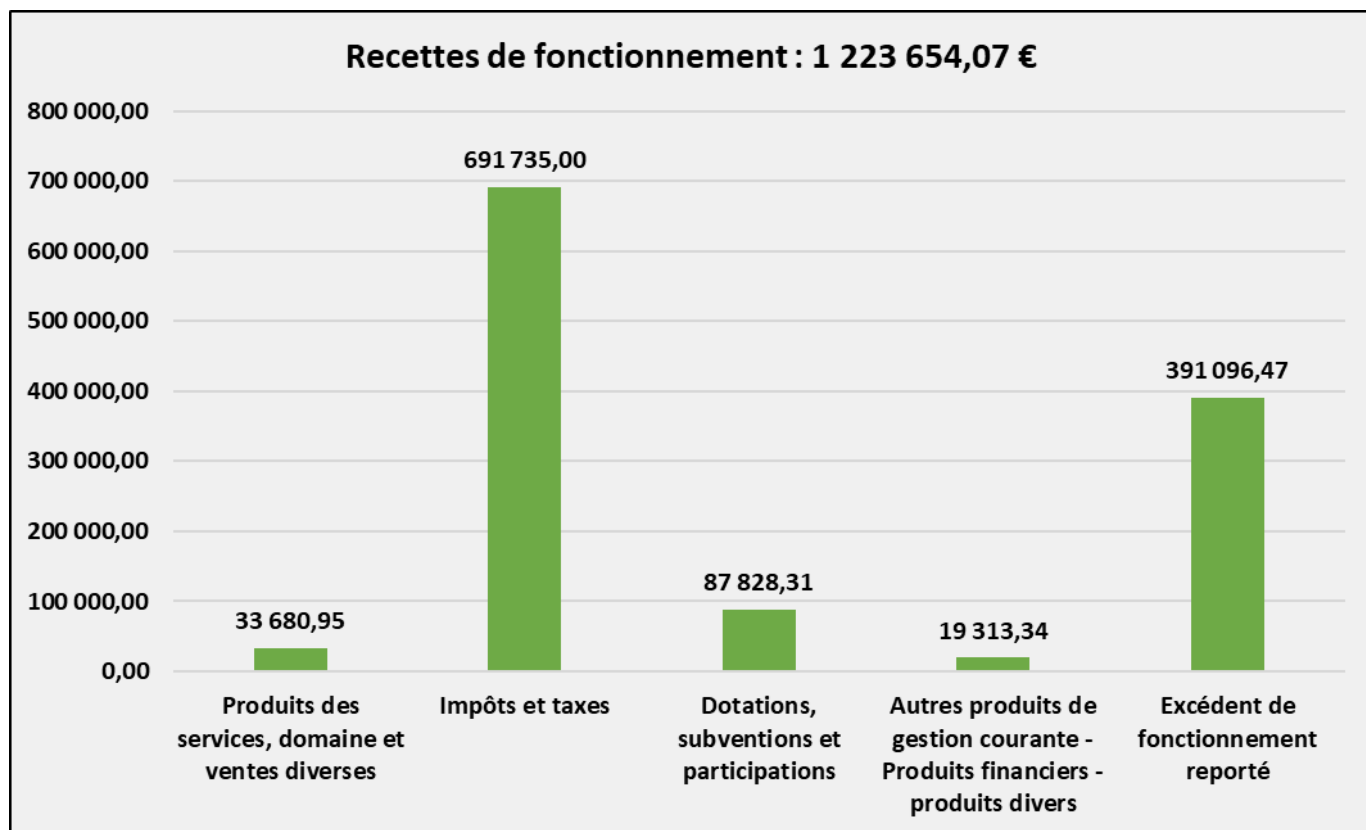
- **Commission Animation :**



A ce jour, 29 enfants sont inscrits pour la chasse aux œufs du 26 avril. Ils restent quelques points à éclaircir quant à l'organisation.

Divers

- Travaux de voirie : La rue de Daubensand sera complètement barrée le lundi 14 avril, pour la pose de l'enrobé. Les particuliers ainsi que les entreprises ont été avertis. Une déviation sera mise en place par la rue longue. La CeA, nous informe que des travaux de gravillonnage seront réalisés sur la RD124 entre Sand et Obenheim, ainsi que le renouvellement de la couche de roulement en enrobés sur la piste cyclable, le long du Canal du Rhône au Rhin.
- Jumelage : Le coût du transport s'élève à 6 595,00 €, à ce montant il faut rajouter les frais supplémentaires concernant le conducteur. Il est de coutume d'offrir un cadeau aux communes du jumelage recevant nos concitoyens (Alles sur Dordogne, Cadouin et Molières). La commune financera ces 3 cadeaux. Un apéritif déjeunatoire est prévu dimanche 8 juin à Cadouin. La commune prendra en charge les factures de cette prestation offerte à nos hôtes. Une contribution financière d'un montant de 180€ par personne, représentant une partie des frais de transport, sera demandée aux participants.



PROJETS D'INVESTISSEMENT 2025

Extension du local de rangement de la Salle des Fêtes :

- prévision : 75 000 €



Tracteur :

- coût : 19 900 €



Chemin d'accès rue de Daubensand :

- prévision : 32 000 €



Structure de jeu pour école maternelle :

- coût : 13 111,68 €
- demande de subvention en cours auprès de la CEA



Columbarium et ossuaire :

- coût : devis en cours



Pour consulter l'intégralité des comptes rendus du Conseil Municipal, vous pouvez flasher ce QR-Code, ou vous rendre sur le site de la commune, rubrique délibérations du CM.



INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

De nouveaux lieux extérieurs sont concernés par l'interdiction de fumer à partir du 1er juillet 2025. Pour protéger les plus jeunes, il est interdit de fumer dans les lieux collectifs. Cette interdiction va s'étendre dès cet été à de nouveaux espaces extérieurs, là où les enfants et adolescents sont présents ou exposés.

À partir du 1^{er} juillet 2025, il sera donc interdit de fumer dans les lieux suivants, pendant les heures ou périodes d'ouverture :

- parcs et jardins publics, city-stade, aire de jeux, terrain de foot ;
- plages bordant des eaux de baignade ;
- abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs ;
- abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs ;
- espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.



VIE MUNICIPALE

NOUVELLES ACQUISITIONS



Nouveau tracteur



Nouvelles décorations pour Pâques

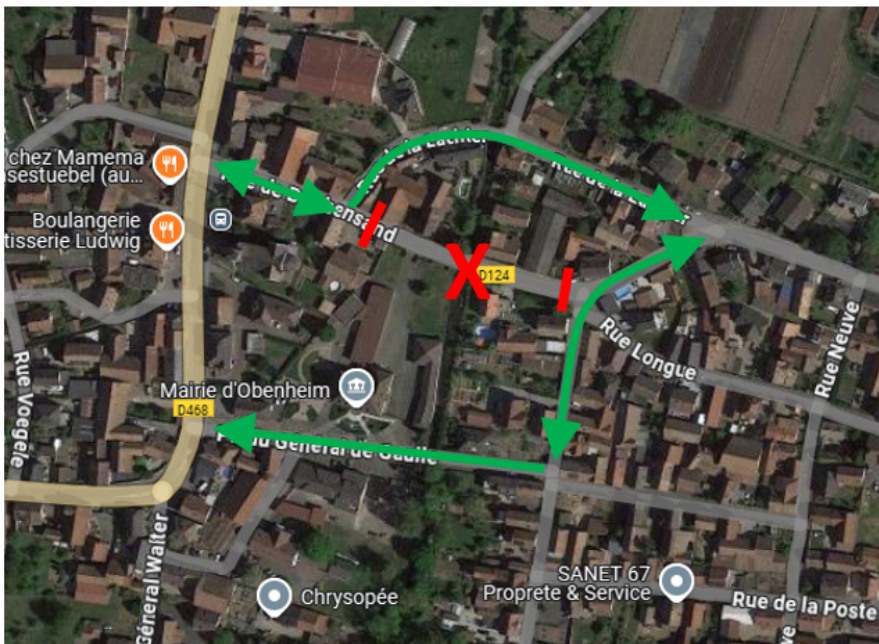
TRAVAUX

Dans le cadre des travaux d'entretien des ouvrages d'art de la CeA, une intervention sur le pont situé sur la RD 124 en traverse d'Obenheim, près de l'école, est en cours.

Rappel :

- Du **02/06/2025 au 01/08/2025** : Circulation sous alternat par feux de chantier dans la rue de Daubensand sur la section située entre la rue de la Lachter et la rue du Ried
- Du **15/07/2025 au 22/07/2025** : Rue de Daubensand barrée à la circulation dans les deux sens entre la rue de la Lachter et la rue du Ried. Mise en sens unique de la rue de la Lachter dans le sens Ouest-Est. Déviation sens Ouest-Est par la rue de la Lachter et déviation sens Est-Ouest par la rue du Ried et la Place du Général du Gaulle.

**RUE
BARRÉE**



L'itinéraire de déviation est limité aux véhicules de moins de 19t de PTAC, hors SMICTOM.

Pendant la fermeture, il sera demandé aux agriculteurs de circuler sur les chemins ruraux pour se rendre entre Obenheim et Daubensand.

NUMÉRO DE L'APPARITEUR

Depuis des décennies, les habitants d'Obenheim sont régulièrement informés de la vie locale par des bulletins municipaux.



Nicole ABLITZER

La première édition du format *APPARITEUR* date de juin 2008 mais n'avait pas de nom officiel. Les habitants ont été invités à participer à un concours :

TROUVEZ LE NOM DE VOTRE JOURNAL !

Dès la 2^e édition, ce fut donc l'Appariteur "*De Bott schallt*". Cette dénomination est un clin d'œil à l'homme à képi muni de son vélo et de sa grande cloche qui publiait les dernières nouvelles de la commune aux habitants.



Daniel MARTIN

Notre journal vous informe régulièrement sur les décisions du conseil municipal, les travaux et les projets en cours et donne la parole à l'école et aux différentes associations, moteurs de la vie locale.

Dans les différentes éditions, vous avez pu découvrir l'histoire locale liée à la grande Histoire : les généraux d'Empire, l'évacuation vers le Périgord, la bataille d'Obenheim en janvier 1945, le rôle du BM24, l'engagement de nos citoyens d'honneur, un regard sur les métiers d'autrefois....

Peut-être avez-vous apprécié les coups de chapeaux à certains artistes, artisans, passionnés dans divers domaines...

Vos idées sont les bienvenues, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos rédacteurs.

L'équipe éditoriale serait ravie d'accueillir toute nouvelle proposition.



Jeanine RICCOBENE



Lisa KIRCHER



Carine LANG



Florence ZEYSSOLFF



Fanny LECERF

VIE MUNICIPALE

OWEMERPUTZ : UN ACTE CITOYEN

Un grand merci aux bénévoles qui se sont mobilisés pour nettoyer le ban communal.
Cela a permis de débarrasser la nature souillée par divers déchets jetés par des irrespectueux.



Venez nombreux l'année prochaine !



Apéritif offert par la commune

UNE CHASSE AUX OEUFS, DES ENFANTS HEUREUX..

Cette année, pour la première fois, le 26 avril, la commission Animation a organisé une chasse aux œufs pour la plus grande joie des petits chasseurs.



Sous une météo clémente, aux abords de l'aire de jeux, de 10h à midi, des enfants se sont lancés à la recherche des œufs, ont profité d'une promenade à poney ainsi que d'un atelier coloriage.

Une collation a été offerte par la commune.



But du jeu : trouver une dizaine d'œufs colorés en plastique.
Avec l'encouragement des parents et de l'équipe des bénévoles, les enfants ont exploré le parc à la découverte des œufs cachés un peu partout.



Récompense : en échange de leurs trouvailles, les enfants ont reçu un lapin en chocolat ainsi qu'un sachet surprise.



MARCHE DU 1ER MAI

Le beau temps et la bonne humeur étaient au rendez-vous lors de notre traditionnelle Marche du 1er mai organisée par le Comité des Fêtes. Les 140 participants ont apprécié le parcours à travers champs et forêts dont une partie longeait la digue de Daubensand.



Pour cette occasion, une passerelle en bois a été spécialement créée. Comme tous les ans, le circuit proposait 2 alternatives : 5 km avec retour possible en covoiturage ou 10 km.



A mi-chemin, un rafraîchissement a été offert aux marcheurs. Tout ce beau monde s'est retrouvé à la salle des fêtes pour le repas de clôture.

BRICOLEZ, TONDEZ...MAIS SANS GÊNER LES VOISINS !

Les travaux de jardinage et de bricolage réalisés par les particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils, sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage. L'utilisation des tondeuses à gazon, des tronçonneuses, des perceuses, des raboteuses, des scies mécaniques, ou tout autre instrument, peuvent créer des nuisances perturbant la tranquillité et le bien-être des habitants.

L'utilisation des matériels motorisés est donc réglementée, afin de préserver une cohabitation harmonieuse des habitants.

L'usage de ces équipements est autorisé :

- du lundi au samedi : de 8h à 12h et de 13h à 19h
- dimanche et jours fériés : de 9h à 11h

En dehors de ces créneaux, il est interdit de les utiliser sous peine de sanctions. Cette règle vise à concilier les impératifs d'entretien des jardins et des habitations avec le respect du repos de chacun.



VIE MUNICIPALE

VOYAGE DANS LE PÉRIGORD

Depuis l'évacuation des Obenheimois en 1939, des liens se sont tissés avec les habitants d'Alles sur Dordogne, de Cadouin et de Molières. Ces trois petits villages avaient accueilli 800 Alsaciens. Depuis 1955, de nombreux échanges ont eu lieu.

Début juin, 40 personnes se sont déplacées pour un séjour en Dordogne.

Les Périgourdins ont mis en place un programme alliant retrouvailles dans les familles et découvertes du territoire.



Flâneries dans les ruelles d'Issigeac



La visite de LASCAUX IV fut un voyage au cœur du chef d'œuvre de l'art pariétal d'origine.

Des guides ont fait découvrir l'originalité du village d'ISSIGEAC avec son église, son château, son chemin de ronde, les démolitions et reconstructions successives.



Château de Monbazillac

Le château de MONBAZILLAC offre un panorama exceptionnel sur la vallée de Bergerac.



Dégustation des célèbres crus

Après la visite libre, place à la dégustation des célèbres crus !

Des découvertes plus locales, celles de Cadouin et de Molières ont témoigné de l'engagement des bénévoles.

La journée de dimanche était dédiée à la partie officielle : messe à Cadouin, cérémonie au monument aux morts, réception officielle des maires accueillants et de celui d'Obenheim.

Les élus ont rappelé qu'en 1939, les identités propres des familles d'accueil et des déracinés ont pu créer quelques incompréhensions vite dissipées.



Organiste d'un jour, organiste toujours...



Paroles de Rémy Schenk : « Ne jamais effacer cette page de notre histoire, favoriser l'entraide et le respect, rester vigilants dans la situation mondiale actuelle. »



Ce fut l'occasion d'échanges de cadeaux entre communes et commissions de jumelage. Un apéritif déjeunatoire composé de spécialités rapportées d'Alsace et servies par quelques membres de notre délégation a ravi les papilles périgourdines. Les harengs à la crème, la salade de navet rémoulade et la tarte au fromage blanc, entre autres, ont été une belle découverte pour nos hôtes.

Après ce repas, le groupe folklorique des Brothers de Boutarelles a proposé un bel échantillon de danses de la région.



Périgourds en costumes

L'historien Patrice Rolli résidant à Mussidan, de descendance alsacienne, a invité à un moment de mémoire avec des photos de l'évacuation. Elsa Metzger y a reconnu un cliché avec sa famille.

Et que dire des repas offerts par les 3 communes ?

Dignes de la réputation de la gastronomie du Sud-Ouest, savoureux et variés. «Le Périgord régale et l'Alsace rayonne, que nos plats rapprochent les gens autant que nos villes !»

Après ces échanges denses, un seul souhait : que les générations suivantes reprennent le flambeau !



Repas entre amis de longue date



Photo de groupe devant l'abbaye de Cadouin

GÉOCOEUR

Géocœur est un panneau connecté aux services de secours, installé au-dessus du défibrillateur de la mairie.

Dès qu'un arrêt cardiaque est signalé aux pompiers ou au SAMU, Géocœur se déclenche : **des gyrophares s'activent et un message pré-enregistré est diffusé par un haut-parleur** : "Arrêt cardiaque à proximité, nous avons besoin du défibrillateur. Flashez le QR code afin de savoir où l'apporter."

L'objectif est d'alerter les passants qu'une personne est actuellement victime d'un arrêt cardiaque et qu'elle a besoin d'un défibrillateur. Ce nouvel équipement est là pour faciliter l'accès aux défibrillateurs en cas d'urgence cardiaque.

Pourquoi c'est important ? Saviez vous que 80% des arrêts cardiaques se produisent à domicile.. et grâce au Géocœur, il existe un moyen de réagir rapidement et efficacement en attendant les secours.



DON DU SANG À OBENHEIM

Le don du sang, du mardi 13 mai, a accueilli une trentaine de personnes.

Chaque petit geste compte, n'oubliez pas !!



Prochaines dates :

- Le Mardi 15 Juillet 2025 de 16h30 à 20h00 à la salle des Fêtes de Boofzheim
- Le Mardi 16 Septembre de 16h30 à 20h00 à la salle des Fêtes de Friesenheim
- Le Lundi 17 Novembre de 16h30 à 20h00 à la salle des Fêtes de Friesenheim

ISOLER SA MAISON : DES TRAVAUX EFFICACES

Avant les années 1990, les constructions n'intégraient pas des critères de performances énergétiques aussi importants qu'aujourd'hui. Ainsi, qu'il s'agisse d'une maison ancienne en torchis, en briques des années 60, ou de murs déjà isolés par l'intérieur des années 80, pour s'adapter au contexte énergétique actuel, il convient d'améliorer l'isolation avec des techniques adaptées au mode constructif.

L'efficacité d'une isolation est notamment caractérisée par sa résistance thermique, qui représente sa capacité à s'opposer aux transferts de chaleur. Elle dépend du matériau et de l'épaisseur posée. Pour atteindre une résistance thermique performante sur un mur, une isolation extérieure de 14 à 19 cm d'épaisseur est préconisée, selon la paroi et l'isolant choisi. On entend souvent que l'isolation va étouffer le bâti.

En réalité, il ne s'agit pas d'air mais plutôt d'humidité. Il faut en effet continuer à évacuer l'humidité intérieure, car en hiver la vapeur d'eau contenue dans l'air va chercher à traverser les parois pour rejoindre l'extérieur. Cela peut créer de sérieux désordres dans l'isolation si la paroi n'est pas conçue correctement. Une ventilation (VMC) avec des débits suffisants est donc impérative pour limiter ces risques. Attention également si une isolation intérieure est déjà présente : un dimensionnement précis doit être réalisé par un professionnel pour éviter les dégradations.

L'espace **France Rénov' du Canton d'Erstein** peut vous accompagner gratuitement pour identifier les travaux d'isolation adaptés à votre logement ! **Contact** : **Mme Sarah Jacomard**, conseillère France Rénov', via le formulaire suivant : <https://www.cc-erstein.fr/formulaire-france-renov> ou par téléphone au 03 90 60 70 03. Sur rendez-vous à la maison France Service, 2 rue de la Savoie à Erstein.

LE BASSIN NORDIQUE DE L'AQUAL'ILL EST EN SERVICE

Après 15 mois de travaux, le bassin nordique de l'Aqual'ill, Centre aquatique intercommunal, a ouvert ses portes au public le 22 février.

L'Aqual'ill offre désormais l'expérience de nager été comme hiver dans un bassin extérieur à 27°.

Ce bassin est composé de 6 lignes de nage, soit un plan d'eau de 15 m x 25 m avec une profondeur variable entre 1,20 et 1,80m.



Crédit : CCCE

Afin de répondre à la demande grandissante de pratique de la natation, ce bassin permet d'offrir la possibilité à l'ensemble des usagers de pratiquer ce sport toute la journée et de faciliter l'accueil des classes.

Il a été conçu en s'appuyant sur un cahier des charges lié au respect de l'environnement et au développement durable avec des matériaux de construction recyclables, une implantation réfléchie pour préserver les usagers des différents vents (source d'évaporation et perte calorifique) et d'une couverture thermique associée à la dernière technologie de pompe à chaleur qui contribuent à la démarche de maîtrise d'énergie.

Des équipements, vestiaires et sanitaires extérieurs seront accessibles durant la période estivale via un accès direct, disponible exclusivement pour les abonnés.

Suivez l'actualité de l'Aqual'ill :

Site internet : www.aqualill.fr / Facebook : Aqual'ill - Centre Aquatique Intercommunal

VIE DE L'ÉCOLE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Cycle vélo dans la cour

Durant les mois de mars et d'avril, nous avons pratiqué le vélo dans la cour de l'école. Nous avons réalisé un grand parcours et différents ateliers pour apprendre à freiner, tourner, lâcher une main, rouler lentement, accélérer.

Nous avons également fait des slaloms, sommes passés sous une barre. Il y avait même un tremplin en bois pour apprendre à franchir un obstacle.



A l'école, nous nous préparons au SRV (Savoir Rouler à Vélo) : il y a trois blocs (savoir pédaler – savoir circuler – savoir rouler à vélo).

En fin de CM2, les gendarmes nous font passer l'APER (Attestation de Première Education à la Route) qui nous permet de connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent dans la rue ou sur route, que l'on soit piéton, cycliste ou passager dans une voiture.

A l'école, j'y vais à vélo

Au mois de mai, nous participons au défi « A l'école, j'y vais à vélo » pour essayer de diminuer l'utilisation de la voiture et aussi pour respecter l'environnement. On peut aussi venir à pied ou en trottinette ; on remarque que c'est plus écologique et cela nous fait bouger, on est plus en forme pour travailler !



Cycle vélo en CM1/CM2

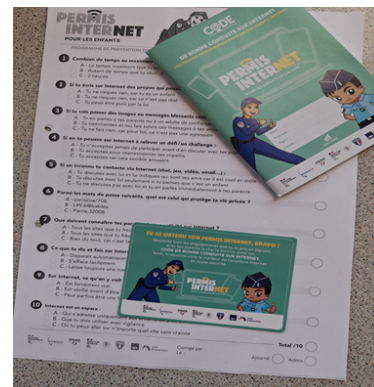
Les enfants ont pu se former tout au long de ce cycle pour préparer l'APER (Attestation de Première Education à la Route). Rendez vous le 20 juin pour valider cette attestation !!!

Permis INTERNET

Tout au long du mois de mai, les élèves de CM1/CM2 ont travaillé avec le support numérique de la gendarmerie pour préparer le « permis internet ».

Un gendarme est venu en classe pour clore et répondre aux questions des enfants. Il a pu remettre à tous le permis !

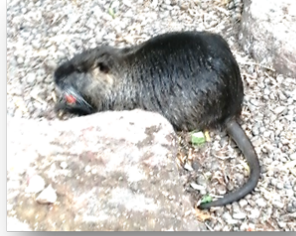
Tous les élèves de la classe ont réussi et se sont engagés à respecter les engagements du code de bonne conduite sur Internet. **BRAVO !**



Sortie au Naturoparc d'Hunawihr

Lundi 26 mai, les élèves de petite, moyenne et grande sections, ainsi que les CP, sont allés au Naturoparc d'Hunawihr. Nous avons commencé par une visite libre du parc.

Nous avons vu de nombreux animaux : des tortues, des chèvres, poules, ânes, un cochon, des ragondins, canards, cygnes, lapins, loutres, ratons-laveurs, poissons, cormorans et bien sûr beaucoup de cigognes.



Nous avons pu faire un petit parcours pieds nus.

Nous avons ensuite eu un atelier.

Les CP ont fait différents jeux autour des 5 sens.

Pendant ce temps, les petits, les moyens et les grands travaillaient sur les secrets de la forêt, lieu de vie de différentes espèces d'animaux et d'insectes.



Une activité rigolote : mettre la main à plat à la surface de l'eau, et les poissons venaient effleurer notre main. Ils étaient doux !

Nous avons vu des cigogneaux de différents âges. Les plus jeunes avaient 19 jours.



Nous avons pu regarder le spectacle "écol'eau".



C'était une super journée !



ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS

CTTO

Notre saison 2024/2025 se termine. Voici les résultats de nos équipes engagées.

En Ligue du Grand Est, le club compte 3 équipes et 15 joueurs.

Les équipes que nous rencontrons sont alsaciennes et vosgiennes.

L'équipe 1, souvent privée de ses titulaires, est reléguée en LGETT 5.

L'équipe 2 finit première et accède en LGETT 6. Elle dispute courant du mois de juin le titre de champion départemental.

L'équipe 3 se maintient en LGETT 7.



En Avant-garde du Rhin, nous comptons 21 joueurs.

Nos adversaires se situent sur le secteur Erstein/Sélestat.

L'équipe 1 en Honneur, finit 6ème de sa poule et assure le maintien.

L'équipe 2 en division 1, finit 2ème de sa poule et jouera en promotion la saison prochaine.

L'équipe 3 en division 1, finit 3ème de sa poule et se maintient.

Bravo à tous pour ces résultats et rendez-vous en septembre pour la reprise.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour pratiquer le tennis de table en compétition ou en loisirs.

L'essentiel pour nous : Prendre du plaisir et partager de bons moments !

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DAUBENSAND-OBENHEIM

Reprise et inscriptions : GYM SENIOR – ZEN ET TONIQUE

Le 15 septembre 2025 à partir de 17 h 30 à la Salle des Fêtes d'Obenheim.

Nous proposons trois gammes de cours :

- **GYM SPECIALE SENIORS** : Les lundis de 15h30 à 16h30 à Daubensand avec notre animatrice Annette. Ce cours est spécialement adapté aux plus de 60 ans. Par manque de place, nous ne pourrions malheureusement accueillir de nouveaux licenciés pour la saison 2025-2026.
- **GYM ENERGY ZEN** : Vous voulez garder la forme pour vous sentir bien ? Prenez le temps de faire du sport. Activité cardio, renforcement musculaire et type Pilate : ces exercices font travailler le souffle, ils tonifient le corps et améliorent la condition physique. Les lundis de 17h45 à 18h45 (hors vacances scolaires) à la Salle des fêtes à Obenheim. N'hésitez plus, venez pour une séance d'essai avec Mylène qui vous proposera des exercices un peu moins toniques, mais tout aussi efficaces, adaptés aux capacités de chacun !
- **GYM ENERGY TONIC** : Vous aimez pratiquer une activité sportive pour être en forme ? Vous dépasser ? Venez nous rejoindre: nous vous proposons des exercices qui développent la fonction cardio-respiratoire, qui tonifient le corps et améliorent votre condition physique.



Nos animatrices Margaux et Mylène se relaieront pour varier les plaisirs sportifs ! Les lundis de 19h à 20h (hors vacances scolaires) à la Salle des fêtes à Obenheim. N'hésitez pas à venir à partir du 15 septembre pour une séance d'essai.

Présidente : ANNE WICKERSHEIMER 61 rue Principale 67150 Daubensand

gym.daubensand@laposte.net





ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS

HARMONIE

L'harmonie change de président et continue ses multiples projets!

En mars dernier, Materne Woehrel a une dernière fois salué le public en tant que président lors du concert annuel. Après 16 ans de présidence, il a transféré le flambeau à Thierry Hantzberg. Cet habitant d'Obenheim et tromboniste mènera désormais la belle troupe d'une soixantaine de bénévoles, dans ses nombreux projets musicaux et festifs.



L'association a organisé deux événements majeurs sur Obenheim au mois de mai :

le festival Oben'air et la fête de la bière.

L'Oben'air a permis à plus de 100 musiciens de se rencontrer, de jouer de la musique ensemble et d'offrir un concert devant les habitants le soir même. On a pu y écouter "How to train your dragon", "African Symphony", "Bohemian Rhapsody", "L'hymne à l'amour" et "La petite Sirène".

Les musiciens et chefs des harmonies de l' "Union" d'Illkirch-Graffenstaden et "Concordia" de Dauendorf étaient invités. Mais tout musicien muni d'un instrument a pu y participer.



Oben'air Encart

Lu sur Facebook : Monique (témoigne concernant l'Oben'air) "C'était une très chouette journée, de partages, de rencontres, de retrouvailles... bravo aux organisateurs, c'est au top, bravo aux chefs d'orchestres, bravo aux musiciens! Rendez vous dans 1 an, avec plaisir!"

Une semaine après, c'était au tour de la fête de la bière. Les fêtards ont dansé et chanté sur la musique live du groupe Obenheimer Express Band : de "Johnny Deep" à Céline Dion, ou d'un madison à Bruno Mars tout le monde y a trouvé sa mélodie préférée. 8 bières à la pression différentes étaient à la carte.

Les bénévoles avaient reconstitué une véritable salle des fêtes sous d'immenses chapiteaux avec scène, piste de danse, tables et bancs. Plusieurs soirées de montage et démontage ont été nécessaires pour offrir un écrin confortable pour les fêtes.



Ce mois de mai intense va laisser place à quelques aubades, début juin lors d'un culte en plein air ou début juillet sur Diebolsheim. Avant de partir en vacances, vous pourrez retrouver l'harmonie d'Obenheim et ses instrumentistes lors de la fête de l'école le 27 juin prochain. Après leur animation, ils pourront vous renseigner sur la pratique d'un instrument et les spécificités de chaque son.

L'été s'annonce plus calme mais réserve quand même quelques retrouvailles, dont un mariage entre deux de nos musiciens.

Pour plus d'info, retrouvez nous sur : harmonie-obenheim.fr

Les prochaines dates et manifestations :

- dimanche 5 octobre : Marché aux puces
- samedi 14 décembre : Concert de Noël

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



16 Juillet : Cinéma en plein air, Animation jeunesse

6 Septembre : Exposition arboricole

20 Septembre : Journée "Gestes qui sauvent",
Commission Vie Locale

27 Septembre : Soirée Rock, Commission Vie Locale

5 Octobre : Marché aux puces, Harmonie

11 Octobre : Marche des Sorcières, CFO

18 Octobre : Journée Paroissiale, Eglise Protestante

26 Octobre : Marché d'Automne, Alter Ego

31 Octobre : Loto d'Halloween, ASO

9 Novembre : Bourse aux vêtements, APP

11 Novembre : Cérémonie devant le Monument aux Morts

28 Novembre : Conférence sur les réserves naturelles,
Commission Vie Locale

7 Décembre : Fête des Séniors, Commune

13 Décembre : Concert de Noël, Eglises Catholique
et Protestante

19 Décembre : Fête de l'Ecole

AXA

Un accord Assurance Santé pour votre commune



Suite à la réunion d'information qui a eu lieu le 4 juin à la salle des fêtes, la Commune vous informe que l'assureur AXA propose, aux habitants d'Obenheim, une réduction spéciale allant jusqu'à -20% sur leur contrat santé.

Pour toute demande d'information, contactez l'interlocuteur AXA :

Christophe SCHMITTLIN

Tél : 06 70 06 80 53 / Mail : christophe.schmittlin@axa.fr

LA FIBRE EST DÉPLOYÉE ! MAIS ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE ?



La fin du réseau cuivre

Pensez dès maintenant à la fibre optique avant l'arrêt total du réseau téléphonique entre 2026 et 2030.

Aujourd'hui, la technologie de la fibre optique vous offre une multitude d'avantages, comparée à l'ADSL, qui est vouée à disparaître progressivement sur l'ensemble du territoire.

Plus stable et plus performante, elle est la solution à tous vos soucis de connexion ! Disposant d'une large bande passante, la fibre est capable de transmettre de grandes quantités de données à une vitesse ultra rapide et à un débit stable. De quoi répondre à tous vos usages, seul ou à plusieurs ! Autre avantage du réseau fibré : une meilleure empreinte carbone.

Alors, prêt à passer à la fibre optique ?

Testez tout d'abord votre éligibilité sur : losange-fibre.fr/eligibilite.



Plus d'information sur www.rosace-fibre.fr, rubrique "Éligibilité et démarches".

Suivez également **la Fibre Rosace** sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn.

COMMISSION DE LA VIE LOCALE

CLUB DE LOISIRS

🎉 Ouverture d'un Club de Loisirs à Obenheim ! 🎉

Envie de partager un moment convivial, de discuter, de rire et de créer ensemble ?

📍 Rejoignez notre nouveau Club de Loisirs !

Venez pratiquer vos passions dans une ambiance détendue et amicale :

🧵 Couture

🧶 Tricot

🎴 Jeux de cartes et de sociétés

🎨 Peinture, home déco, quilling, coloriage,

...et bien d'autres activités selon vos envies !

☕ Le plaisir de se rencontrer, de bavarder, d'échanger des idées, ou tout simplement de passer un bon moment

👥 Ouvert à toutes et tous – débutants ou passionnés confirmés.

Les jeudis (voir affiche), de 14 à 18h, rue de l'école à Obenheim 📍

Venez comme vous êtes, avec votre bonne humeur !

Nicole et Elisabeth

ATELIER DÉCOUVERTE DE LOISIRS CRÉATIFS

COUTURE • TRICOT • CROCHET • PEINTURE • COLLAGE
BRICOLAGE • JEUX DE CARTES • JEUX DE SOCIÉTÉ

ACTIVITÉS
GRATUITES

OUVERT
À TOUS

AMBIANCE
CONVIVIALE

ORGANISÉ
PAR
LA COMMISSION
DE LA VIE
LOCALE

19 JUIN • 03 JUILLET • 17 JUILLET • 31 JUILLET • 14 AOÛT
28 AOÛT • 11 SEPTEMBRE • 25 SEPTEMBRE • 09 OCTOBRE

OBENHEIM - RUE DE L'ÉCOLE - 14H À 18H

APPLICATION MOBILE POUR OBENHEIM

L'information en direct de la
mairie sur votre application
"Panneau Pocket"

Sans publicité



Gratuit
Anonyme

Événements dans le village, travaux,
informations générales, alertes...
soyez informés en temps réel.

Scannez le QRcode, ou recherchez
l'application sur le play store.



DEUX GUIDES POUR LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Vous vous demandez comment gérer les eaux de pluie sur votre terrain ? L'infiltration est-elle obligatoire ? Votre sol est-il adapté ? Comment dimensionner les ouvrages nécessaires à la gestion de vos eaux de pluie ?

Pour répondre à ces questions fréquentes et accompagner les acteurs du territoire, le SDEA a publié sur son site internet deux guides présentant des techniques d'infiltration des eaux pluviales :

Un guide pratique 💧

Vous retrouverez dans ce guide les éléments essentiels concernant la réglementation du SDEA ainsi que des recommandations utiles.

Vous y découvrirez des techniques d'infiltration à mettre en œuvre directement sur votre parcelle, ainsi qu'un test de perméabilité simple à réaliser chez soi.



Un guide technique 💧

Ce guide, plus détaillé, est structuré en deux parties complémentaires :

- Partie 1 : Prescriptions techniques

Vous y trouverez la réglementation applicable à l'échelle nationale et celle spécifique au SDEA, l'analyse des contraintes techniques des projets et des outils de conception et de dimensionnement illustrés par des exemples concrets.

- Partie 2 : Fiches techniques des ouvrages

Par ouvrage d'infiltration, vous trouverez des fiches comprenant une description de l'ouvrage, son principe de fonctionnement, une évaluation multicritère de ses performances, les méthodes de dimensionnement, les règles de mise en œuvre et les consignes d'entretien.



Vous retrouverez ces éléments et bien d'autres dans ces deux guides en ligne sur le site du SDEA.



Le guide pratique est également disponible en format papier dans les centres et antennes du SDEA.

ENSEMBLE POUR OBENHEIM

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

L'austérité nationale est réelle et nul doute que nos communes en seront les premières victimes.

Avec une marge de manœuvre étroite au niveau budgétaire, notre objectif reste cependant la poursuite d'investissements pérennes tout en respectant une fiscalité locale acceptable.

Mener une politique municipale, c'est avant tout prévoir.

L'écoute pour construire une politique publique partagée par et pour le plus grand nombre de nos concitoyens, nous a conduits à mettre en œuvre des comités consultatifs municipaux. Une possibilité d'expression et de réflexion est ainsi ouverte à toute personne intéressée à notre vie locale. L'adhésion à ces groupes de travail se fait par simple inscription au secrétariat de la mairie.

Notre groupe passe outre les allégations d'amateurs de critiques sans fondement. Par des prises de position stériles, le plus souvent sur les réseaux sociaux, ces personnes jouent contre toute prospective de la commune.

Etre élu et faire de la politique, c'est prendre des décisions. Cela ne s'improvise pas, cela ne se décrète pas et cela ne s'apprend pas en adoptant constamment un discours pessimiste.

Chaque membre de notre équipe en est conscient et s'investit pleinement pour aller de l'avant et donner sa place à chaque habitant de notre village.

Très bel été à tous !

Rémy SCHENK - Florence ZEYSSOLFF - Firmin DONNER - Nicolas MULLER - Jeanine RICCOBENE - Sylvain BELLOTT - Fanny LECERF - Daniel MARTIN - Carine LANG - Nicolas TSCHAENN - Lisa KIRCHER - Tiffany ABLITZER

ENSEMBLE ! AUTREMENT...

Après sollicitations, l'équipe "Ensemble ! Autrement..." ne s'est pas exprimée.

Bruno HEILBRONN - Christophe STUPFLER - Laurence DEMANGE

Bienvenue aux familles !



M. HERTER Lilian et Mme CORTELLA Iona
2 rue des Vergers



M. SPRINGER Jérémie et Mme FELLNER Priscilla
4 a rue Extérieure



Mariages



*Vous souhaitez communiquer dans
l'Appariteur ?*

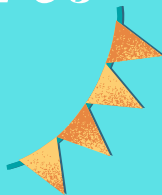
*Contactez Florence ZEYSSOLFF par mail :
flozey67@gmail.com*

Ou contactez le Facebook du village.



Anniversaires

85 ans



09 Avril 2025
Mme BAUR Germaine née SALATHE

31 Mai 2025
M. WALTER Jean-Paul

90 ans

24 Mars 2025
Mme BARTH Alice née STAERCK

25 Mars 2025
M. WEBER Jean-Georges



Noces

06 Juin 2025 : Noces d'Orchidée
Mme MARCK Christiane et
M. SOMMER Daniel



Décès



Mme EPPINGER Marguerite née MOEBS
Le 28 Mars 2025

Mme HEINRICHER Nelly née SOHN
Le 12 Avril 2025



*Vous fêtez vos 85 ans, 90 ans,
95 ans ou 100 ans ?*

*Vous fêtez vos Noces d'Or, Noces de
Diamant ou Noces de Platine ?*

*Pour éviter tout oubli, merci d'en informer
le secrétariat de la Mairie.*

Bulletin municipal édité par la mairie d'Obenheim -

Directeur de la publication : Rémy SCHENK

Crédit photos : Conseil Municipal, associations locales, Ecole
Sabin Salinas

Dépôt légal : juin 2025 - Imprimé par la mairie à 700
exemplaires - Ne pas jeter sur la voie publique

Naissances



20 Mars 2025 : Eowyn
Fille de M. MICHEL Sylvain et de
Mme PONOMARJOVA Katrin-Misel



02 Avril 2025 : Ayla
Fille de M. ESEN Bülent et de
Mme GUZEL Derya



27 Avril 2025 : Oscar
Fils de M. WAELDIN Julien et de
Mme DESFETE Charlaïne



05 Mai 2025 : Lilly
Fille de M. MAUPIN Kévin et de
Mme FISCHER Elodie



Coordonnées de la Mairie :

🏠 3 Place du Général de Gaulle

@ mairie@obenheim.fr

☎ 03.88.98.30.33

f Commune d'Obenheim

🌐 www.obenheim.fr

📺 panneau pocket : Obenheim

Horaires de la Mairie :

*du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h
le Mardi et Vendredi de 14h à 18h*

